



Mairie de Gondreville
56 rue du Château des Princes,
54840 GONDREVILLE

Tel : 03.83.63.60.22 Mail : gondreville-mairie@orange.fr

Reçu le / /

BON DE RESERVATION DU MATERIEL

ASSOCIATION :

Responsable : Téléphone

Personne à contacter si différente du responsable : Téléphone

Mail de contact :@.....

Thème de la manifestation :

Jour(s) de réservation : le / / du / / au / /

Lieu de la manifestation :

Tout matériel cassé ou détérioré devra être signalé en mairie lors du retour.

		Quantité dispo	Lieu de stockage	Nombre emprunté
Pour ce matériel, merci de le nettoyer avant de le ranger et de le ranger suivant le plan affiché dans le local.	Tables en bois	61	Salle des sports (local matériel)	
	Bancs en bois	83		
	Tables et bancs en plastique blanc <small>uniquement salle des sports</small>	14 tables et 23 bancs		
	Chaises plastiques	300		
	Porte Manteau + cintres	1 ensemble		
	Podium (dimension 12 plateaux modulables de 2m2)	1		
	Tapis de judo	22		
	Claustras	10		
	Grilles caddies	22		
	Frigos <small>(à ne pas sortir de la salle des sports)</small>	3	Salle des sports	
	Sono	Se reporter au bon de réservation spécifique SONO		
	Barrières	10	Halle	
	Tables en bois <small>Uniquement à la halle</small>	10	Halle	

Bancs en bois Uniquement à la halle		18	Halle	
Abris pliants (joindre obligatoirement la convention de prêt à signer) Abri pliant de 3x3 mètres Abri pliant de 3x3 mètres Chapiteau sur remorque (6m x 9m) Lests de chapiteau en fonte (15 kg/unités)		1 1 1 1 jeu	Services techniques Services techniques Complexe de l'Avenir	
Tableau électrique triphasé – 32 A Tableau électrique triphasé – 32 A Uniquement pour SDS ou école		1 1	Services techniques	
Matériel pour manifs. extérieures	Tables en bois	29	Services techniques	
	Bancs en bois	48		
Clefs poubelles Salle des sports		1	Mairie	
Container poubelle 660 L		1	Déposé par les services techniques	
Container poubelle 660 L		1		
Lave-vaisselle (+clefs mairie) Uniquement pour laver gobelets réutilisables		1	Sur place dans la cuisine de la mairie	
Percolateur		1	Mairie	
Coupes M. le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée aux associations peuvent se rendre disponibles pour la remise des coupes sur invitation.		3 par année civile (du 01/01 au 31/12 de l'année N)	Accueil de la mairie	Nombre souhaité :

MAJ le 18/08/2023